



## VÉHICULES DE SERVICE

# Protocole de biosécurité en situation d'urgence

Ce protocole présente des **mesures de biosécurité en situation d'urgence (niveau orange)**. Leur application sera recommandée au moment opportun par l'EQCMA pour prévenir l'introduction ou la propagation de toute maladie aviaire déclarable de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) sur les sites de production avicole situés dans une zone donnée. L'EQCMA émettra une **zone à risque préliminaire (ZRP)** dans un rayon d'un minimum de 3 km autour d'un site de production suspect. **Les mesures de biosécurité en situation d'urgence**

**(niveau orange) s'ajoutent à celles préconisées en situation courante (niveau vert) et de vigilance (niveau jaune).**

Les « **Instructions générales** » doivent être consultées pour comprendre la description des trois niveaux de biosécurité, l'établissement des zones de biosécurité, le schéma des zones de transition, l'explication des clientèles cibles, les étapes de contrôle d'une maladie déclarable et pour les définitions des équipements de protection individuelle (ÉPI), des types de visite et de sites de production cités dans ce protocole.



## CIRCULATION DANS UNE ZRP

- Adopter une conduite sécuritaire, le cas échéant :
  - Éviter la circulation près d'un site suspect ou infecté et dans les zones de forte densité avicole ;
  - Emprunter des routes pavées lorsque possible et conduire à vitesse réduite lorsque des routes de gravier sont empruntées ;
  - Éviter de circuler sur les routes contaminées par de la boue, du fumier ou toute autre matière organique ;
- Lorsque le centre de service est hors d'une ZRP :
  - Éviter de circuler à l'intérieur d'une ZRP lorsque ses activités ne l'obligent pas ;
- Lorsque le centre de service est dans une ZRP :
  - S'assurer que le véhicule utilisé est visiblement propre, sans contamination visible de fumier ou d'excréments d'animaux avant la sortie de la ZRP :
    - Appliquer les *Procédures de nettoyage, lavage, désinfection et séchage des véhicules de service* de l'EQCMA ;
  - Ne faire aucun arrêt à un site de production avicole situé à l'intérieur de la ZRP pour une livraison ou collecte prévue à l'extérieur de celle-ci.



## ACCÈS À UN SITE DE PRODUCTION AVICOLE DANS UNE ZRP

- **Respecter les mesures de biosécurité spécifiques demandées par le producteur, le centre de service et celles décrites dans ce protocole :**
  - Faire une livraison ou une collecte uniquement si elle est essentielle et demandée par le producteur :
    - Faire une livraison ou une collecte uniquement si le producteur a confirmé que la situation sanitaire du site de production le permet ;
    - Réévaluer le moment d'une livraison ou d'une collecte en fonction du risque que le site de production représente ;
    - Organiser les horaires pour minimiser le nombre de déplacements nécessaires sur un site de production ;
    - Vérifier que le personnel du site de production assigné pour la livraison ou la collecte soit présent pour toute assistance ;
    - Demander que les équipements et le matériel fournis par le producteur soient disponibles pour la livraison ou la collecte ;
  - Vérifier que les aires de livraison sont dégagées et propres ;
  - Terminer un circuit de livraison ou de collecte sur un site de production situé dans une ZRP :
    - Effectuer une livraison ou une collecte à des sites de production situés hors d'une ZRP avant d'y circuler ;
    - Éviter de visiter plus d'un site de production situé dans une ZRP au cours d'un même circuit ;
    - Compléter un circuit par un site de production suspect ou lié au site suspect, le cas échéant ;
- Si une maladie déclarable est suspectée au cours de la visite :
  - Demeurer sur le site de production avant d'obtenir l'autorisation de l'ACIA pour la sortie ;
  - Respecter les mesures demandées par l'ACIA à la sortie du site de production.



## ACCÈS À LA COUR (ZAC) D'UN SITE DE PRODUCTION DANS UNE ZRP

- **Préparer le véhicule utilisé pour la visite :**
  - S'assurer qu'il est libre de boue, de fumier ou de matières organiques visibles :
    - Appliquer les *Procédures de nettoyage, lavage, désinfection et séchage des véhicules de service* de l'EQCMA ;
  - Utiliser un véhicule avec des tapis de sol et des sièges de passagers faits de matériau lavable ;
  - Désigner une section « propre » et une section « contaminée » dans l'habitacle ;
- **Préparer les ÉPI, le matériel de biosécurité et les équipements nécessaires à la livraison ou à la collecte :**
  - Préparer un kit d'ÉPI placé individuellement dans un sac en plastique transparent pour chaque cour (ZAC) visitée :
    - ◆ S'assurer que les ÉPI sont préalablement nettoyés ;
    - ◆ Utiliser des ÉPI et du matériel à usage unique neufs qui n'ont jamais été en contact avec d'autres sites avicoles ;
  - Inclure des équipements et du matériel nécessaires à la visite :
    - ◆ Des kits d'ÉPI ;
    - ◆ Des couvre-chaussures adaptés aux conditions météorologiques ;
    - ◆ Du matériel de désinfection ;



## SITE DE PRODUCTION AVICOLE SUSPECT OU LIÉ AU SITE SUSPECT

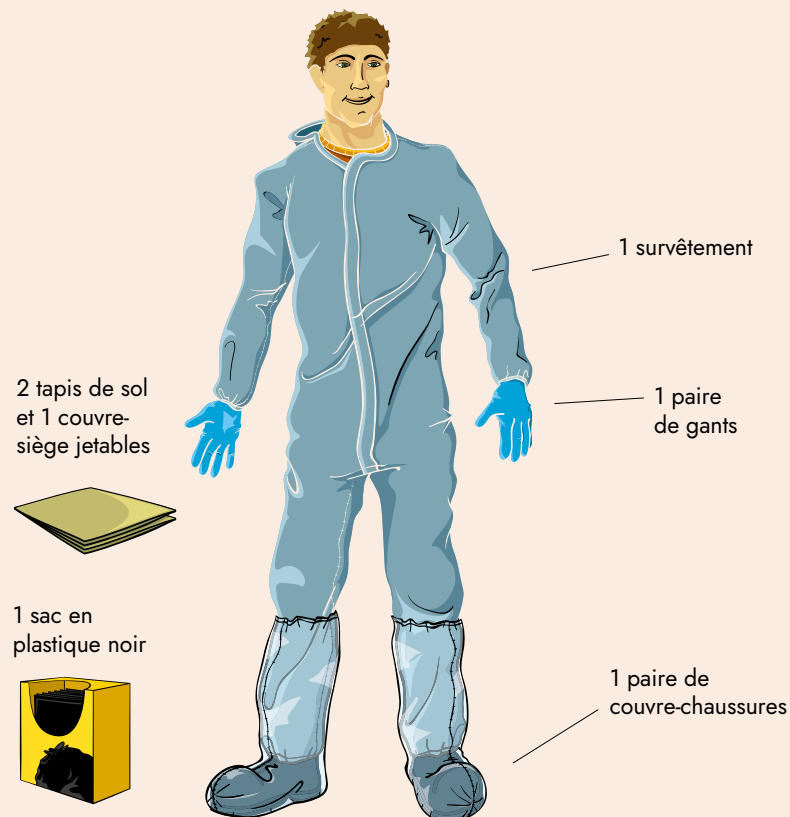
**LA LIVRAISON OU LA COLLECTE D'OISEAUX, DE CADAVRES D'OISEAUX, D'ŒUFS, DE FUMIER, DE LITIÈRE, DE GRAINS DOIT ÊTRE SUSPENDUE OU ANNULÉE PAR LE PRODUCTEUR ET AUSSITÔT COMMUNIQUÉE AU FOURNISSEUR DE SERVICE;**

**SEULES LES VISITES URGENTES SONT POSSIBLES.**

- ◆ Un désinfectant efficace contre l'agent pathogène ciblé (se référer au document de l'EQCMA *Informations utiles sur les désinfectants après une contamination par des maladies ciblées chez la volaille*);
- ◆ Des sacs en plastique noir pour tout ÉPI ou matériel à jeter au site de production;

- S'assurer que les ÉPI, le matériel et les équipements sont à portée de main dans l'habitacle du véhicule pour faciliter leur accès à l'arrivée sur le site ;
- Vérifier avec le producteur de la présence d'une poubelle et d'un pulvérisateur à compression avec une solution désinfectante à la sortie de la cour (ZAC).

### KIT D'ÉPI POUR CHAQUE COUR (ZAC) VISITÉE



### MATÉRIEL DISPONIBLE DANS LE VÉHICULE

- 1 contenant de lingettes désinfectantes ;
- 1 flacon de gel désinfectant pour les mains ;
- 1 désinfectant en aérosol ;
- 1 pulvérisateur à compression et une solution désinfectante.



## SITE DE PRODUCTION AVICOLE NON SUSPECT DANS UNE ZRP

### MESURES À L'ENTRÉE DE LA COUR (ZAC)

1. Se stationner à l'entrée de la cour (ZAC) :
  - Fermer les portes et les vitres du véhicule ;
  - Communiquer avec le propriétaire ;
2. Prendre un kit d'ÉPI préalablement préparé :
  - Installer un tapis de sol et un couvre-siège dans l'espace conducteur ;
  - Avoir un sac en plastique noir accessible à partir de l'extérieur de l'habitacle ;
  - Revêtir un survêtement jetable, des gants jetables et des couvre-chaussures dans l'habitacle ou à l'extérieur du véhicule en utilisant un tapis de sol ;
  - Le cas échéant, récupérer le tapis de sol et le jeter dans le sac en plastique noir ;
3. Se rendre directement à l'endroit de livraison.

### MESURES DANS LA COUR (ZAC)

1. Ne jamais entrer en contact avec les oiseaux, leurs produits et sous-produits, les bâtiments, équipements et matériel utilisés pour leur soin, à moins que le service demandé ne l'exige ;
2. Nettoyer, laver et désinfecter les équipements utilisés lors de la livraison ou de la collecte avant leur chargement dans le véhicule ou la remorque ;
3. Laisser le bon de livraison dans la boîte aux lettres du poulailler (ZAR), le cas échéant.

### MESURES À LA SORTIE DE LA COUR (ZAC)

1. Déplacer le véhicule à l'entrée (PAC) de la cour (ZAC) et appliquer les mesures de nettoyage et de désinfection requises :
  - Nettoyer l'excédent de boue, de fumier ou d'autres débris et désinfecter les roues, les arches de roues et le dessous du véhicule ;
  - Désinfecter les couvre-chaussures de caoutchouc, le cas échéant, et le pulvérisateur à compression ;

2. Se rendre au véhicule pour enlever les ÉPI dans l'habitacle ou à l'extérieur de ce dernier :
  - Pour un déshabillage à l'extérieur du véhicule, prendre le tapis de sol utilisé pour l'espace conducteur et le déposer au sol ;
  - Enlever les couvre-chaussures, le survêtement, le couvre-siège et le tapis de sol et les jeter dans le sac en plastique noir ;
  - Le cas échéant, récupérer le tapis de sol déposé à l'extérieur pour le jeter dans le sac en plastique noir ;
  - Désinfecter abondamment les gants jetables, ensuite l'intérieur de l'habitacle (volant, bras de vitesse, plancher, etc.) et le cellulaire avec des lingettes désinfectantes ou du désinfectant en aérosol ;
  - Enlever les gants, les jeter dans le sac en plastique noir et le déposer dans la poubelle à la sortie de la cour (ZAC) ;
  - Se désinfecter les mains avec un gel désinfectant ou des lingettes désinfectantes ;
3. Se rendre directement à un poste de lavage ou au centre de service dès la sortie de la ZRP :
  - Nettoyer le véhicule de service, les couvre-chaussures en caoutchouc, les équipements et le matériel rapportés ;
  - Changer de vêtements et désinfecter les chaussures portées avant tout retour sur un site de production avicole.